

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE EXTRAORDINAIRE

LUNDI 16 MARS 2015, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : M. Alain Charrière

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014
3. Présentation de la LFinEc, nouvelle loi sur les finances, par M. Tamburini du service des communes
4. Arrêté fiduciaire
5. Demande de crédits de CHF... pour les aménagements communaux consécutifs aux travaux de réfection de la route cantonale par le service des ponts et chaussées
6. Nomination d'un membre à la commission des Monuments historiques
7. Nomination d'un membre à la commission du collège et place de jeux
8. Nomination d'un membre à la commission pour le pré- et parascolaire
9. Nomination d'un membre au comité intercommunal CSVR et CES des Terreaux
10. Nomination d'un membre au syndicat EORÉN
11. Nomination d'un membre à la commission du feu
12. Informations du Conseil communal
13. Interpellation
14. Divers

M. Charrière ouvre la séance à 19h00 précises et demande s'il y a une modification ou une adjonction à l'ordre du jour.

Mme Widmer demande que les points 3 et 5 soient inversés, M. Tamburini préfère faire sa présentation après la demande de crédits.

Le législatif donne son accord à cette modification.

Elle souhaite la bienvenue à M. Tamburini et le remercie de s'être déplacé à Valangin pour la présentation de la LFinEc.

1. Appel

11 personnes présentes

1 personne absente : M. D. Bozzelli

3 personnes excusées : MM. F. Hoffmann, V. Perrin et M. Vieira

Etant donné l'absence du questeur (F. Hoffman), M. Pages le suppléera.

2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014

Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Demande de crédits de CHF... pour les aménagements communaux consécutifs aux travaux de réfection de la route cantonale par le service des points et chaussées.

M. Wälti explique en grandes lignes les travaux que l'Etat a l'intention de faire sur la route cantonale traversant le village.

Le Conseil communal souhaite profiter de ces travaux pour remettre aux normes le réseau d'eau potable et l'éclairage public.

Pour ce faire il a fait appel à un ingénieur (AJS) et propose 3 crédits, un de CHF 25'900,- pour les frais du bureau d'ingénieurs, un de CHF 360'000,- pour la réfection des réseaux d'eau et un de CHF 290'000,- pour la réfection de l'éclairage public.

Il précise qu'en ce qui concerne la conduite d'eau, étant donné qu'on ne sait pas dans quel état elle se trouve, il faudra faire des sondages pour savoir s'il est nécessaire de la remplacer. Il s'agit de la conduite allant de l'arrêt du bus jusqu'à l'immeuble de Mme Vaucher, route de Neuchâtel 11.

Une vision avec une caméra permettra de constater si les maisons du Bourg, côté route cantonale, sont bien raccordées au réseau ou pas.

En ce qui concerne l'éclairage public, il faut le mettre aux normes, et changer les têtes lumineuses mercure par des leds ou similaires.

Là aussi des sondages pour connaître l'état des câbles seront effectués.

Il y a beaucoup d'incertitude quant à l'état des conduites et M. Wälti dit que les réfections ne se feront qu'en cas de nécessité.

Il précise que l'Etat va commencer ses travaux en principe en juin si le Grand conseil vote le crédit et c'est la raison pour laquelle on vous demande de voter ces crédits ce soir un peu dans l'urgence. Il ajoute qu'on peut très bien reporter ces crédits et demander à l'Etat de reporter les siens dans le courant du mois d'août.

Mme Béard Allemann demande l'âge des conduites ? Réponse : de 1972 ou avant.

Mme Aquilon demande si le remplacement de l'éclairage est une obligation. Oui, car il faut se mettre aux normes oibt. De plus les lampes au mercure sont maintenant interdites.

M. Wälti dit que par rationalité, les entreprises mandatées par l'Etat le seront également par la commune, comme cela en cas de problème on saura qui a fait quoi.

Mme Bleuer demande si l'Etat a prévu des aménagements sécuritaires ou seulement un nouveau revêtement ? Réponse : il ne s'agit que du revêtement en ce qui concerne l'Etat, les aménagements de sécurité sont du ressort des communes, et il n'est rien prévu de particulier.

Mme Béard Allemann demande si la commune a les moyens financiers de faire ces travaux ?

Non pas vraiment, mais en même temps si on ne profite pas de l'occasion qui se présente, on peut se retrouver avec une conduite qui saute et devoir ouvrir le nouveau revêtement phonique qui perdra de son efficacité à l'emplacement des fouilles.

Mme Béard Allemann demande alors s'il y aura des conséquences financières pour les habitants ? Et si la commission financière a donné son aval à ces dépenses ?

M. Wälti répond qu'effectivement ce n'est pas impossible qu'à futur on soit obligé d'augmenter le coefficient d'impôt.

La commission financière n'a pas été convoquée au vu des délais très courts entre le moment où l'Etat a averti la commune et la réalisation des travaux.

M. Pages ajoute qu'il faut saisir l'opportunité et faire ces travaux en même temps que l'Etat.

Sur ce, M. Tamburini interrompt la séance et propose de faire son exposé, car le moment est très bien choisi.

Suite à cette présentation, la séance reprend son cours normal.

M. Pages dit que maintenant 2 choix se présentent : on investit ou pas.

M. Wälti dit que le Conseil communal est conscient qu'il y a énormément de crédits votés mais il assure qu'il restera économe. Certains crédits sont en stand-by et seront retirés du budget pour plus de clarté. Il ajoute que la commune est au bord du gouffre.

Les sommes demandées sont énormes, mais le Conseil communal espère ne pas devoir dépenser la totalité.

Il propose de voter les crédits, de faire confiance au Conseil communal comme le législatif l'a fait jusqu'à présent.

Il propose deux solutions : soit les crédits sont votés ce soir et le Conseil communal s'engage à suivre les directives du rapport d'AJS, soit le Conseil général veut prendre connaissance de façon approfondie du rapport et sera convoqué ultérieurement.

M. Allemann demande s'il serait possible de faire une suspension de séance pour que les partis se concertent sur la suite à donner à ces demandes de crédit ?

La suspension est acceptée par 6 conseillers généraux.

Après la pause, le président M. Charrière donne lecture des arrêtés.

Vote pour l'arrêté de CHF 25'900,- pour les frais du bureau d'ingénieurs :

Article 1 : 9 oui 1 abstention

Article 2 : 9 oui 1 abstention

Article 3 : 9 oui 1 abstention

Article 4 : 9 oui 1 abstention

Arrêté dans son ensemble : 9 oui 1 abstention

Vote pour l'arrêté de CHF 360'000,- pour la réfection des réseaux communaux (eau potable)

Article 1 : 6 oui 2 non 2 abstentions

Article 2 : 6 oui 2 non 2 abstentions

Article 3 : 6 oui 2 non 2 abstentions

Article 4 : 6 oui 2 non 2 abstentions

Arrêté dans son ensemble : 6 oui 2 non 2 abstentions

Vote pour l'arrêté de CHF 290'000,- pour la réfection des réseaux communaux (éclairage public)

Article 1 : 5 oui 5 non, le président tranche pour le oui
Article 2 : 5 oui 5 non, le président tranche pour le oui
Article 3 : 5 oui 5 non, le président tranche pour le oui
Article 4 : 5 oui 5 non, le président tranche pour le oui
Arrêté dans son ensemble : 5 oui 5 non, le président tranche pour le oui

4. Arrêté fiduciaire

M. Wälti explique que dorénavant avec la nouvelle loi sur les finances, on a l'obligation de faire un audit des comptes communaux chaque année et ceci pour les comptes 2014 déjà.

Deux fiduciaires ont été approchées et le Conseil communal propose la moins chère. Il s'agit de la fiduciaire Soresa de La Chaux-de-Fonds.

Au vote :

Article 1 : 10 oui

Article 2 : 10 oui

Arrêté dans son ensemble : 10 oui

5. Présentation de la LFinEc

La présentation s'est faite au point 3.

6. Nomination d'un membre à la commission des Monuments historiques

Le groupe indépendant propose M. François Jaques. Accepté à l'unanimité.

7. Nomination d'un membre à la commission du collège et place de jeux

Le groupe indépendant propose M. François Jaques. Accepté à l'unanimité.

8. Nomination d'un membre à la commission pour le pré- et parascolaire

Le groupe indépendant propose M. François Jaques. Accepté à l'unanimité.

9. Nomination d'un membre au comité intercommunal CSVR et CES des Terreaux

Le groupe indépendant propose Mme Katharina Bleuer. Accepté à l'unanimité.

10. Nomination d'un membre au syndicat EORÉN

Le groupe indépendant propose Mme Katharina Bleuer. Accepté à l'unanimité.

11. Nomination d'un membre à la commission du feu

M. Maelden Even est proposé par le Conseil communal, étant donné que pour cette commission il n'est pas obligatoire que la charge soit assumée par un élu. Accepté à l'unanimité.

12. Informations du Conseil communal

M. La Grutta donne quelques informations concernant une place de recharge pour voiture électrique. Une offre a été faite par Viteos et une autre sera demandée au Groupe E et le législatif sera tenu au courant de l'évolution de cette affaire. Il faut encore définir l'emplacement adéquat.

Mme Widmer donne quelques informations sur l'état des travaux des groupes de travail pour la fusion Neuchâtel-Ouest.

Etant donné que juridiquement et légalement il n'est pas possible de présenter deux processus de fusion en même temps à la votation populaire, il a fallu faire un choix et, après concertation avec la commission ad hoc, il a été décidé logiquement de continuer avec la fusion Neuchâtel-Ouest, puisque les politiques en grande majorité font partie des groupes de travail.

Au niveau du calendrier, les conseils généraux des 4 communes seront consultés dans le courant de l'automne et la votation populaire est prévue en mai 2016.

13. Interpellations

Aucune interpellation

14. Divers

M. Charrière revient sur le problème de l'extinction des luminaires la nuit, il craint que cela crée des accidents, des chutes par manque de visibilité et pose la question des risques que la commune court au niveau des responsabilités si un accident est imputé au manque de lumière ?

Mme Widmer répond qu'il s'agit seulement d'une phase test et qu'en cas de non satisfaction, cela ne sera pas reconduit.

M. Pages renchérit en ce sens, il faut d'abord attendre les résultats du test.

Mme Bleuer a des questions sur le déneigement et plus précisément sur le sablage en donnant comme exemple la route au bout du Bourg qui était constamment gelée sans qu'aucun grain de sable ni de sel n'ait été épandu. Est-ce une volonté communale ?

Mme de Angelis Margueron demande ce qu'il en est du parcage devant le restaurant du Sukothai. Les propriétaires sont toujours parqués sur le trottoir et les piétons doivent passer sur la route, ce qui est dangereux. M. Wälti répond qu'il s'agit d'un trottoir privé qui appartient au propriétaire du restaurant et que l'on ne peut rien faire.

M. La Grutta répond à Mme Bleuer en lui disant que le Conseil communal n'était pas au courant du manque d'entretien de la route, mais qu'il aurait fallu le dire plus tôt afin qu'on puisse réagir. Il ajoute que ce n'est pas volontaire et que c'est sûrement un oubli.

Il est aussi vrai qu'il y a énormément de voitures parquées de manière sauvage et il est très difficile de mettre de l'ordre. D'ailleurs, sur ce sujet, M. Charrière donne lecture d'un courrier émanant d'un couple habitant le Bourg et se plaignant du parcage sauvage récurrent dans ce secteur, empêchant l'accès aux services d'urgence.

Dans le même courrier, il est fait mention de la terrasse du restaurant, plus précisément des bacs à fleurs qui seraient installés sur le domaine public. Le Conseil communal vérifiera.

Par contre, en ce qui concerne le parcage sauvage, vu qu'il existe un flou autour du poste de policier de l'employé communal, pour l'instant c'est un problème insoluble.

Plus personne ne demande la parole, le président clôt la séance à 21h25

Le président
A. Charrière

L'administratrice
F. Dubois